



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

Débat paritaire

Rajeunir les parlements : comprendre pourquoi des parlements plus jeunes et sensibles au genre sont plus efficaces

Jeudi 13 octobre 2022, 11 h 30-13 h 00
Salle MH4, rez-de-chaussée

Le principe du débat paritaire est de promouvoir le dialogue entre hommes et femmes au sein de l'UIP et de les inciter à débattre ensemble de questions d'intérêt commun. Dans un souci d'équilibre paritaire du débat, le groupe des intervenants sera composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, et l'ordre dans lequel les participants seront invités à intervenir dans la salle tiendra également compte de cette exigence. Le nombre d'hommes et de femmes s'exprimant au cours des débats étant équivalent, les avis et l'expérience – différents mais complémentaires – des parlementaires des deux sexes apparaîtront ainsi clairement. Les délégations sont donc invitées à être représentées à ce débat par des participants des deux sexes.

Note d'orientation

En octobre 2012, il y a exactement dix ans, le *Plan d'action novateur de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* était adopté lors de la 127^e Assemblée de l'UIP à Québec (Canada). Le document précise qu'un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action. Il s'agit d'un parlement qui incarne l'égalité des sexes et qui produit des résultats tangibles.

Ces dix dernières années, la sensibilité au genre s'est progressivement imposée comme une norme des systèmes démocratiques à travers le monde. Et l'on se rend de plus en plus compte que ce n'est qu'en devenant sensibles au genre que les parlements peuvent être véritablement représentatifs, transparents, accessibles, responsables devant les électeurs et efficaces, qui sont les caractéristiques fondamentales d'une institution démocratique (UIP, 2005). De plus en plus de parlements dans le monde réalisent des audits pour mesurer leur sensibilité au genre et mettent en œuvre des réformes pour progresser sur cette question. L'*outil d'auto-évaluation* publié par l'UIP en 2016 fournit un cadre qui permet d'évaluer les pratiques et politiques appliquées dans les parlements, d'identifier des domaines de réforme, de planifier le changement et de mettre en place des mécanismes de suivi des progrès réalisés.

Une autre évolution majeure observée ces 10 dernières années est la prise de conscience mondiale que l'égalité des sexes est indispensable au développement durable, à la paix et à la prospérité. L'Objectif de développement durable 5 invite l'ensemble des pays à "parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles" d'ici 2030. S'il reste encore beaucoup à faire pour éliminer les discriminations, les stéréotypes et les violences sexistes, on constate des progrès en matière d'égalité des sexes, notamment des réformes législatives, une augmentation du nombre de filles scolarisées et une diminution des mariages d'enfants.

Les parlements du monde entier ont contribué à faire progresser l'égalité des sexes et ont adapté leur capacité de travail et leur structure pour mieux atteindre cet objectif. On dénombre par exemple aujourd'hui 178 commissions parlementaires sur l'égalité des sexes dans le monde, contre 151 il y a 5 ans. De nombreux parlements ont également renforcé leur capacité à travailler sur les objectifs d'égalité des sexes en recrutant et/ou en formant du personnel spécialisé, en utilisant dans leurs travaux des données ventilées par sexe et en mettant en œuvre l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre.

Outre les progrès en matière d'égalité des sexes auxquels les parlements ont contribué, l'augmentation du nombre de femmes parlementaires ces 10 dernières années constitue une autre amélioration notable dans la réalisation de parlements sensibles au genre. Le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 19,5 % en 2012 à 26,4 % en 2022. L'évolution de la composition des parlements est due à l'amélioration du fonctionnement des parlements. De plus en plus d'institutions offrent aux parlementaires des deux sexes les mêmes possibilités d'accéder aux postes de direction et soutiennent la création de groupes de femmes parlementaires. Face aux actes de sexisme et de harcèlement et de violence sexistes à l'égard des parlementaires et du personnel, les parlements ont commencé à élaborer des stratégies, des politiques et des mécanismes de prévention et de lutte.

On constate également un rajeunissement des parlements. Les parlementaires de moins de 45 ans représentent près de 30 % des parlementaires à travers le monde. Les jeunes parlementaires ont non seulement des parcours personnels et professionnels différents, mais ils ont aussi de plus grandes attentes vis-à-vis du parlement en tant que lieu de travail moderne. Les recherches effectuées par l'UIP montrent qu'en raison des longues journées de travail au parlement, des séances tardives et/ou de nuit, ainsi que des déplacements dans le pays et à l'étranger, il est difficile pour les parlementaires et le personnel parlementaire – hommes et femmes – de concilier leurs activités parlementaires et leurs responsabilités familiales.

La prise en compte de la parentalité des parlementaires constitue également une amélioration vers des parlements davantage sensibles au genre. Par exemple, en 2011, 26 % des parlements ne prévoyaient aucune disposition concernant les congés de maternité et 49 % n'en prévoyaient aucune concernant la paternité (UIP, 2011). Aujourd'hui, les images de parlementaires, voire de premiers ministres, avec leur bébé dans les chambres du parlement sont devenues monnaie courante, ce qui contribue à normaliser la parentalité dans l'environnement parlementaire.

Les progrès technologiques et l'utilisation des technologies de l'information – y compris les mesures adoptées en urgence pour faire face à la pandémie de COVID-19 – marquent une évolution importante dans le fonctionnement des parlements ces dernières années. Les bonnes pratiques concernant l'organisation de réunions en ligne et/ou hybrides permettent de gagner en flexibilité, en efficacité et en productivité et d'accroître la participation des femmes. Parmi les innovations adoptées récemment en raison de la pandémie figurent notamment le vote à distance, les séances plénières en ligne et les réunions de commission en ligne ou hybrides. Ces évolutions ont permis aux parlementaires de continuer à exercer leurs fonctions alors qu'ils étaient obligés de s'isoler et/ou d'assurer l'enseignement de leurs enfants à domicile. La technologie renferme un grand potentiel pour ce qui est de contribuer au développement de la sensibilité au genre.

Néanmoins, malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, aucun pays n'a atteint à ce jour l'égalité des sexes et aucun parlement n'est pleinement sensible au genre. Il est incontestable que lorsqu'un parlement ne tient pas compte de la dimension de genre, cela a des conséquences négatives sur les parlementaires, sur le parlement dans son ensemble et sur la société. Afin d'optimiser le rôle de représentation, législatif et de contrôle de l'ensemble des parlementaires, les parlements doivent répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes parlementaires, du nombre croissant de femmes au sein de l'institution et des parlementaires issus de la diversité. Une démocratie solide a besoin d'un parlement fort qui permette à *tous* les parlementaires de mettre pleinement à profit leurs capacités et leur dynamisme et, par conséquent, de mieux faire valoir les besoins et les intérêts des citoyens qu'ils représentent et de construire des sociétés prospères et durables.

Un parlement qui ne rajeunit pas, ne se modernise pas et n'évolue pas. Au mieux, il se sclérose, au pire, il décline.

Pour réfléchir à l'avenir des parlements sensibles au genre, les participants sont invités à partager leurs points de vue et leurs données d'expérience et à apporter des réponses aux questions clés suivantes :

- Quels obstacles les jeunes parlementaires et ceux issus de la diversité rencontrent-ils dans l'exercice de leur travail parlementaire ? Et que peuvent faire les parlements pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations de ces parlementaires aux profils plus variés ?
- De quoi les parlements ont-ils besoin pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes au cours des 10 prochaines années ?
- En quoi les nouvelles technologies adoptées pendant la pandémie de COVID-19 ont-elles contribué à améliorer (ou à compliquer) : i) les procédures et les processus ; ii) les résultats obtenus ; et iii) les règles, les pratiques et la culture de l'institution concernant la dimension de genre et la parentalité ? Comment les innovations technologiques peuvent-elles être améliorées ?

Modérateur : **M. Ulrich Lechte**, parlementaire (Allemagne)

Intervenants :

- **Mme Martha Ruiz Flores**, parlementaire (Bolivie)
- **M. John Kiarie**, parlementaire et Président du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (Kenya)
- **Mme Andréanne Larouche**, parlementaire (Canada)
- **M. Jamal Fakhro**, Vice-Président du Conseil de la choura (Bahreïn)
- **Mme Sarah Childs**, professeur de politique et genre, Université d'Édimbourg